



Gestion
financière MD inc.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

États financiers intermédiaires 2025

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction reconnaît être responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD (le « Fonds »).

En sa qualité de fiduciaire, le conseil d'administration de Gestion financière MD inc. a aussi approuvé ces états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il existait d'autres méthodes comptables applicables, la direction a choisi celles qu'elle juge les plus appropriées dans les circonstances. Dans les cas requis, la direction a formulé ses jugements et estimations de façon raisonnable pour garantir que les états financiers sont fidèles dans tous leurs aspects significatifs. La direction applique aussi des contrôles internes rigoureux pour donner l'assurance raisonnable que l'information financière fournie est fiable et exacte, que les actifs des fonds sont comptabilisés et préservés correctement et que les exigences de conformité découlant de la législation sur les sociétés, de la réglementation en valeurs mobilières et des codes internes de conduite des affaires sont strictement respectés.

Il incombe au conseil d'administration de Gestion financière MD inc. de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière ainsi que d'examiner et d'approuver les états financiers susmentionnés.

Le conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes, des questions de comptabilité et d'audit et des questions de présentation de l'information financière afin de s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses responsabilités. Le conseil d'administration examine les états financiers semestriels non audités et les états financiers annuels audités, y compris le rapport des auditeurs externes afférent. Le conseil d'administration s'appuie sur ses conclusions lors de l'approbation finale de la publication des états financiers. Il incombe également au conseil d'administration d'examiner annuellement la nomination des auditeurs externes.

Les états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. peut s'adresser librement au conseil d'administration de Gestion financière MD inc.

Signé au nom de Gestion financière MD inc. en sa qualité de fiduciaire du Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD.



Pamela Allen
Présidente et cheffe de la direction
Gestion financière MD inc.



Roman Cherkashyn
Chef des finances
Gestion financière MD inc.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

États financiers

États de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars, sauf pour les parts en circulation et les montants par part)

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actif		
Placements (notes 3, 8 et 9)	1 982 606 \$	1 891 511 \$
Trésorerie	127 008	148 327
Dividendes et intérêts à recevoir	7 970	11 126
Instruments financiers dérivés (note 3)	40 338	48 766
Marge nette et garanties à recevoir des courtiers sur les contrats à terme normalisés	31 003	50 530
À recevoir sur les opérations de placement	9 946	-
Intérêts à recevoir sur les swaps	1 384	1 957
Souscriptions à recevoir	825	377
	2 201 080	2 152 594
Passif		
Montant à payer sur les opérations de placement	39 704	-
Rachats à payer	545	317
Instruments financiers dérivés (note 3)	17 309	83 122
Intérêts à payer sur les swaps	1 702	1 827
	59 260	85 266
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	2 141 820 \$	2 067 328 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (voir « Notes propres au Fonds »)	186 595 651	181 019 264
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, par série	11,48 \$	11,42 \$

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

	2025	2024
Revenus		
Gain (perte) net(te) sur les placements		
Dividendes	10 117 \$	10 619 \$
Intérêts à distribuer	18 810	19 537
Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur la vente de placements	25 884	53 625
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	16 285	49 336
Gain (perte) net(te) sur les placements	71 096	133 117
Gain (perte) net(te) sur les instruments financiers dérivés		
Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les swaps	(530)	932
Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments financiers dérivés	(111 505)	(107 074)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments financiers dérivés	52 534	(8 000)
Gain (perte) net(te) sur les instruments financiers dérivés	(59 501)	(114 142)
Autres revenus		
Gain (perte) de change sur la trésorerie	2 545	2 309
Prêt de valeurs mobilières (voir « Notes propres au Fonds »)	63	229
Total des autres revenus	2 608	2 538
Total des revenus (pertes)	14 203	21 513
Charges		
Frais de dépôt réglementaire	15	13
Honoraires d'audit	4	4
Frais de garde	31	21
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	2	4
Frais d'administration (note 4)	102	97
Frais du Comité d'examen indépendant (CEI)	1	1
Charge d'intérêts	27	20
Impôt déduit à la source sur le revenu étranger	464	554
Coûts de transactions (note 5)	395	417
Total des charges	1 041	1 131
Charges d'exploitation assumées par le gestionnaire du Fonds (note 4)	(155)	(140)
Charges, montant net	886	991
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	13 317 \$	20 522 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	0,07 \$	0,12 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

États financiers

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)

	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	2 067 328 \$	1 881 404 \$
Ajouter (déduire) les variations de la période :		
Exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	13 317	20 522
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de titres	167 057	238 332
Paieement au rachat	(105 882)	(195 332)
Distributions réinvesties	–	14 142
	61 175	57 142
Distributions		
Revenu net de placement	–	(14 996)
	–	(14 996)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	2 141 820 \$	1 944 072 \$

Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	13 317 \$	20 522 \$
Ajustements pour :		
Produit de la vente de placements	953 618	896 338
Achat de placements	(949 709)	(993 119)
Amortissement	(2 836)	(3 612)
(Gain) perte de change latent(e) sur la trésorerie	239	169
(Gain) perte net réalisé sur les contrats d'options	(25 721)	1 258
(Gain) perte net(te) réalisé(e) sur les swaps	629	62
(Gain) perte net(te) réalisé(e) sur la vente de placements	(25 884)	(53 625)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(16 285)	(49 336)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des instruments financiers dérivés	(52 534)	8 000
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	23 131	(3 662)
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	(82 035)	(177 005)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	166 609	238 219
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	–	(854)
Montant payé au rachat de parts rachetables	(105 654)	(195 066)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	60 955	42 299
Gain (perte) de change latent(e) sur la trésorerie	(239)	(169)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	(21 319)	(134 875)
Trésorerie, à l'ouverture de la période	148 327	179 330
Trésorerie, à la clôture de la période	127 008 \$	44 455 \$
Intérêts reçus	18 823	15 447
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	12 796	12 725

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Inventaire du portefeuille au 30 juin 2025 (non audité)

(en milliers de dollars, sauf pour le nombre de parts)

	Nombre de parts	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE			
Fonds négociés en bourse (49,5 %)			
Communication Services Select Sector SPDR Fund	352 443	40 976	52 088
Consumer Discretionary Select Sector SPDR Fund	185 600	49 280	54 928
Consumer Staples Select Sector SPDR Fund	267 599	30 614	29 506
Energy Select Sector SPDR Fund	144 342	18 645	16 670
Financial Select Sector SPDR Fund	1 052 904	62 947	75 087
Health Care Select Sector SPDR Fund	273 147	56 352	50 136
Industrial Select Sector SPDR Fund	228 866	43 043	45 976
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	12 282 728	342 747	525 701
Materials Select Sector SPDR Fund	85 651	11 090	10 242
Real Estate Select Sector SPDR Fund	194 238	11 354	10 956
Technology Select Sector SPDR Fund	511 487	164 011	176 379
Utilities Select Sector SPDR Fund	114 665	12 692	12 751
Total – Fonds négociés en bourse (49,5 %)		843 751	1 060 420

	Date d'échéance	Coupon (%)	Capital dans la monnaie d'émission	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
OBLIGATIONS CANADIENNES					
Obligations de sociétés (31,9 %)					
BMW Canada Inc.	2026-10-13	3,91 %	32 000	32 106	32 324
BMW Canada Inc.	2028-04-05	4,66 %	3 500	3 499	3 616
BMW Canada Inc.	2026-04-06	4,86 %	5 000	4 999	5 071
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2031-06-20	3,90 %	10 000	9 993	10 069
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2030-10-06	3,50 %	17 500	17 471	17 531
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2029-05-02	4,60 %	15 000	14 984	15 688
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique	2032-06-13	4,00 %	15 000	14 995	15 112
Coast Capital Savings Federal Credit Union	2028-02-01	4,15 %	22 000	22 001	22 149
Coast Capital Savings Federal Credit Union	2027-10-18	4,52 %	12 000	12 078	12 187
Enbridge Gas Inc.	2028-10-06	5,46 %	4 000	4 000	4 271
Banque équitable	2028-05-05	3,74 %	20 000	20 000	20 045
Banque équitable	2027-12-17	3,91 %	15 000	15 080	15 122
Banque équitable	2026-09-24	3,92 %	38 500	38 537	38 778
Banque équitable	2027-11-01	5,16 %	17 000	16 997	17 438
First West Credit Union	2027-03-24	4,25 %	18 000	18 000	18 040
First West Credit Union	2033-08-09	9,19 %	10 000	10 000	11 090
Financière General Motors du Canada ltée	2026-04-15	1,75 %	10 000	9 002	9 891
Financière General Motors du Canada ltée	2029-02-09	5,00 %	20 765	20 735	21 409
Financière General Motors du Canada ltée	2028-02-09	5,20 %	12 000	12 098	12 406
Honda Canada Finance Inc.	2028-09-28	5,73 %	5 000	5 000	5 348
Hyundai Capital Canada Inc.	2027-11-22	3,58 %	20 000	20 006	20 060
Hyundai Capital Canada Inc.	2029-01-31	4,90 %	10 000	9 947	10 393
Hyundai Capital Canada Inc.	2028-03-08	5,57 %	10 000	10 019	10 509
John Deere Financial Inc.	2029-04-04	4,63 %	5 000	4 999	5 219
Banque Laurentienne du Canada	2027-04-20	3,55 %	25 000	25 217	25 192
Banque Laurentienne du Canada	2028-01-23	4,19 %	57 000	57 077	57 536
Banque Laurentienne du Canada	2025-09-02	4,60 %	93 094	92 739	93 299
Mercedes-Benz Finance Canada Inc.	2025-09-22	1,65 %	10 000	9 243	9 974
Mercedes-Benz Finance Canada Inc.	2027-07-09	4,64 %	4 000	4 000	4 112
Mercedes-Benz Finance Canada Inc.	2026-06-29	5,14 %	10 000	9 905	10 210

Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion des placements à leur juste valeur par rapport à l'actif net du Fonds.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Inventaire du portefeuille au 30 juin 2025 (non audité)

(en milliers de dollars, sauf pour le nombre de parts)

	Date d'échéance	Coupon (%)	Capital dans la monnaie d'émission	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Mercedes-Benz Finance Canada Inc.	2025-12-04	5,20 %	15 900	16 031	16 049
Banque Nationale du Canada	2027-09-02	5,15 %	5 000	5 000	5 224
Banque Nationale du Canada	2025-12-20	5,26 %	36 300	36 390	36 703
Banque Royale du Canada	2028-05-01	4,63 %	5 000	5 000	5 181
Banque Royale du Canada	2026-06-23	5,34 %	5 000	5 000	5 116
Groupe TMX Limitée	2026-05-26	4,75 %	10 000	10 000	10 166
Toyota Crédit Canada Inc.	2026-01-26	4,45 %	20 000	19 914	20 182
Toyota Crédit Canada Inc.	2026-07-13	5,29 %	2 000	2 000	2 048
TransCanada PipeLines Limited	2025-07-17	3,30 %	10 000	9 963	10 002
Crédit VW Canada, Inc.	2028-09-20	5,73 %	3 000	2 999	3 174
Crédit VW Canada, Inc.	2025-11-17	5,80 %	15 000	15 172	15 144
Total – Obligations de sociétés				672 196	683 078
Total – Obligations canadiennes (31,9 %)				672 196	683 078

OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES

États-Unis (1,4 %)

Citigroup Inc.	2035-06-03	4,55 %	20 000	20 000	20 143
Banque interaméricaine de développement	2028-05-24	3,40 %	10 000	9 981	10 175
Total – États-Unis				29 981	30 318
Total – Obligations étrangères (1,4 %)				29 981	30 318
Total – Placements à long terme (82,8 %)				1 545 928	1 773 816

	Date d'échéance	Taux (%)	Capital dans la monnaie d'émission	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
PLACEMENTS À COURT TERME					
Gouvernement du Canada*	2025-09-10	0,79 %	12 000	11 981	11 981
Gouvernement du Canada*	2025-10-08	2,56 %	30 000	29 791	29 791
Gouvernement du Canada	2025-08-13	2,58 %	30 000	29 907	29 907
Gouvernement du Canada*	2025-11-19	2,64 %	30 000	29 695	29 695
Gouvernement du Canada*	2025-12-17	2,64 %	30 000	29 636	29 636
Gouvernement du Canada	2025-07-16	2,89 %	60 000	59 924	59 924
Gouvernement du Canada	2025-09-10	4,09 %	18 000	17 856	17 856
Total – Placements à court terme (9,8 %)				208 790	208 790
Total – Placements (92,6 %)				1 754 718	1 982 606
Trésorerie et autres éléments d'actif (7,4 %)					159 214
Actif net total attribuable aux porteurs de parts rattachables (100,0 %)					2 141 820

* Capital de 106 740 000 CAD donné en garantie au 30 juin 2025.

Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion des placements à leur juste valeur par rapport à l'actif net du Fonds.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Inventaire du portefeuille au 30 juin 2025 (non audité)

Liste des instruments dérivés

(en milliers de dollars)

CONTRATS DE CHANGE À TERME

Contrats	Payer	Recevoir	Taux	Date d'échéance	Juste valeur (\$)	Contrepartie	Notation de la contrepartie*		
1	77 481	Dollar américain	118 800	Dollar australien	1,533	2025-09-17	1 131	La Banque Toronto-Dominion	A+
1	41 550	Dollar américain	36 145	Euro	0,870	2025-09-17	1 686	State Street Bank and Trust Company	AA-
1	35 286	Dollar américain	30 637	Euro	0,868	2025-09-17	1 337	Goldman Sachs International	A+
1	30 908	Dollar américain	4 428 528	Yen japonais	143,281	2025-09-17	147	La Banque Toronto-Dominion	A+
1	35 720	Dollar américain	26 299	Livre sterling	0,736	2025-09-17	540	Banque de Montréal	A+
1	58 833	Dollar américain	419 741	Yuan renminbi	7,134	2025-09-17	244	State Street Bank and Trust Company	AA-
							5 085		
1	118 800	Dollar australien	77 594	Dollar américain	0,653	2025-09-17	(977)	Banque Royale du Canada	AA-
1	104 398	Dollar canadien	76 672	Dollar américain	0,734	2025-09-17	(390)	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A+
1	26 299	Livre sterling	35 546	Dollar américain	1,352	2025-09-17	(776)	Banque de Montréal	A+
1	62 691	Franc suisse	77 152	Dollar américain	1,231	2025-09-17	(3 547)	Banque de Montréal	A+
1	279 523	Dollar américain	39 696 257	Yen japonais	142,015	2025-09-17	(2 031)	Banque Royale du Canada	AA-
1	2 064 230	Yuan renminbi	289 986	Dollar américain	0,140	2025-09-17	(318)	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A+
							(8 039)		
Total – Contrats de change à terme							(2 954)		

CONTRATS À TERME NORMALISÉS

Description	Type	Contrats	Date d'échéance	Montant notionnel	Juste valeur (\$)
Contrats à terme normalisés E-Mini sur l'indice S&P 500	Acheteur	1 776	2025-09-19	USD 756 225	18 320
Contrats à terme sur gilts position acheteur	Acheteur	1 533	2025-09-26	GBP 266 577	6 784
Contrats à terme normalisés sur obligations à 2 ans du Trésor des États-Unis	Acheteur	3 717	2025-09-30	USD 1 052 937	3 845
Contrats à terme normalisés sur obligations à 5 ans du Trésor des États-Unis	Acheteur	1 755	2025-09-30	USD 260 496	1 881
Contrats à terme normalisés sur l'indice TOPIX	Acheteur	287	2025-11-09	JPY 77 497	1 737
Contrats à terme normalisés sur l'indice DAX	Acheteur	39	2025-09-19	EUR 37 612	626
Contrats à terme normalisés sur l'indice S&P/TSX 60	Acheteur	137	2025-09-18	CAD 43 840	365
Contrats à terme normalisés sur le taux CORRA à 3 mois	Vendeur	(962)	2025-12-16	CAD (234 427)	136
Contrats à terme normalisés sur le taux EURIBOR à 3 mois en euros	Vendeur	(171)	2025-09-15	EUR (67 278)	9
					33 703
Contrats à terme normalisés sur l'indice SPI 200	Acheteur	131	2025-09-18	AUD 25 058	(6)
Contrats à terme normalisés sur l'indice CAC40 à 10 ans en euros	Acheteur	341	2025-07-18	EUR 41 954	(75)
Contrats à terme normalisés sur le taux SOFR à 3 mois	Vendeur	(894)	2025-12-16	USD (292 147)	(317)
Contrats à terme normalisés sur l'indice FTSE 100	Acheteur	316	2025-09-19	GBP 51 917	(484)
Contrats à terme normalisés sur l'indice Swiss Market	Acheteur	171	2025-09-19	CHF 34 927	(737)
Contrats à terme normalisés sur obligations Ultra à 10 ans du Trésor des États-Unis	Vendeur	(804)	2025-09-19	USD (125 103)	(2 462)
					(4 081)
Total – Contrats à terme normalisés					29 622

Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion des placements à leur juste valeur par rapport à l'actif net du Fonds.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Inventaire du portefeuille au 30 juin 2025 (non audité)

SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT

Contrepartie	Notation*	Taux variable Payer/Recevoir	Taux fixe (%)	Taux variable	Date d'échéance	Montant notionnel	Prime initiale payée (reçue) (\$)	Gain (perte) latent(e)	Juste valeur (\$)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	2,34 %	taux CORRA à 6 mois	2028-05-05	CAD 20 000	-	87	87
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	2,43 %	taux CORRA à 6 mois	2028-02-01	CAD 22 000	-	33	33
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	2,43 %	taux CORRA à 6 mois	2027-12-17	CAD 15 000	-	20	20
							-	140	140
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	2,58 %	taux CORRA à 6 mois	2028-01-23	CAD 10 000	-	(21)	(21)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	2,64 %	taux CORRA à 6 mois	2030-06-03	CAD 20 000	-	(26)	(26)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	2,65 %	taux CORRA à 6 mois	2030-06-10	CAD 17 500	-	(29)	(29)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	2,71 %	taux CORRA à 6 mois	2030-05-20	CAD 10 000	-	(44)	(44)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	2,84 %	taux CORRA à 6 mois	2027-10-18	CAD 7 000	-	(56)	(56)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	3,74 %	taux CORRA à 6 mois	2027-07-09	CAD 4 000	-	(100)	(100)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	2,87 %	taux CORRA à 6 mois	2032-06-13	CAD 15 000	-	(110)	(110)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	3,31 %	taux CORRA à 6 mois	2028-05-01	CAD 5 000	-	(110)	(110)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	3,74 %	taux CORRA à 6 mois	2028-04-05	CAD 3 500	-	(115)	(115)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	3,68 %	taux CORRA à 6 mois	2027-09-02	CAD 5 000	-	(126)	(126)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	4,06 %	taux CORRA à 6 mois	2028-09-20	CAD 3 000	-	(142)	(142)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	3,11 %	taux CORRA à 6 mois	2028-05-24	CAD 10 000	-	(168)	(168)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	3,64 %	taux CORRA à 6 mois	2029-04-04	CAD 5 000	-	(195)	(195)
BofA Securities, Inc.	A+	Recevoir	3,74 %	taux CORRA à 6 mois	2029-02-09	CAD 5 000	-	(215)	(215)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	4,41 %	taux CORRA à 6 mois	2028-10-06	CAD 4 000	-	(236)	(236)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	4,35 %	taux CORRA à 6 mois	2028-09-28	CAD 5 000	-	(284)	(284)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	3,66 %	taux CORRA à 6 mois	2028-03-08	CAD 10 000	-	(301)	(301)
Société Générale SA	A	Recevoir	3,62 %	taux CORRA à 6 mois	2028-02-09	CAD 12 000	-	(339)	(339)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	3,85 %	taux CORRA à 6 mois	2029-01-31	CAD 10 000	-	(448)	(448)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	3,65 %	taux CORRA à 6 mois	2029-02-09	CAD 15 765	-	(604)	(604)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	3,80 %	taux CORRA à 6 mois	2033-08-09	CAD 10 000	-	(693)	(693)
Bank of America Corporation	A-	Recevoir	3,88 %	taux CORRA à 6 mois	2029-05-02	CAD 15 000	-	(725)	(725)
							-	(5 087)	(5 087)
Total – Swaps de taux d'intérêt							-	(4 947)	(4 947)

CONTRATS D'OPTION D'ACHAT/DE VENTE

Contrats	Contrepartie	Notation*	Description	Date d'échéance	Coût (prime) CAD (\$)	Gain (perte) latent(e)	Juste valeur (\$)
890	Banque Royale du Canada	AA-	Indice S&P 500, prix d'exercice : 5 500 USD	2025-08-15	12 676	(10 726)	1 950
Total des contrats d'option d'achat							1 950
890	Banque Royale du Canada	AA-	Indice S&P 500, prix d'exercice : 4 920 USD	2025-08-15	(4 542)	3 900	(642)
Total des contrats d'option de vente							(642)
Total des contrats d'option d'achat/de vente							1 308
Total – Liste des instruments dérivés							23 029

* Source : Agence de notation Standard & Poor's.

Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion des placements à leur juste valeur par rapport à l'actif net du Fonds.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Notes propres au Fonds (non audités)

(en milliers de dollars)

Instruments financiers

Le Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD (le « Fonds ») investit dans des titres de capitaux propres, y compris des fonds négociés en bourse, et des titres à revenu fixe à court terme, de même que dans des contrats dérivés, comme l'indique l'inventaire du portefeuille. Ces placements exposent le Fonds aux risques liés aux instruments financiers. L'exposition et la sensibilité du Fonds à ces risques figurent ci-après. Une description de ces risques et de la manière dont le Fonds les gère est fournie à la note 8 des notes annexes.

Risque de crédit

L'exposition du Fonds au risque de crédit se rapporte surtout aux placements dans des instruments à court terme, des titres de créance et des instruments dérivés. La valeur comptable des placements à court terme et des obligations canadiennes et étrangères figurant dans l'inventaire du portefeuille de même que la trésorerie figurant dans les états de la situation financière constituent l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit. La valeur comptable des instruments financiers dérivés inscrits à l'actif dans les états de la situation financière constitue l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit découlant des instruments dérivés.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le Fonds avait investi dans des placements à court terme et des titres de créance assortis des notations suivantes :

Notation	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 30 juin 2025	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2024
Titres de créance		
AAA / R-1 (Élevé)	10,3 %	9,1 %
AA / R-1 (Moyen)	4,6 %	1,9 %
A / R-1 (Bas)	9,9 %	13,7 %
BBB / R-2 (Élevé)	18,3 %	16,0 %
Aucune notation	–	0,1 %
Total	43,1 %	40,8 %

Toutes les notations ont été attribuées par des agences de notation externes comme Dominion Bond Rating Service, Standard & Poor's et Moody's.

Risque de change

L'exposition aux devises au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 est présentée dans le tableau ci-après. Les placements à court terme, qui sont de nature monétaire, sont inclus dans la colonne des placements à leur juste valeur.

Devises	Trésorerie et autres éléments de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Placements à leur juste valeur	Exposition aux dérivés	Exposition nette aux devises	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
30 juin 2025					
Dollar américain	5 246 \$	534 719 \$	19 388 \$	559 353 \$	26,1 %
Euro	1 141	–	107 813	108 954	5,1 %
Dollar australien	248	–	(6)	242	0,0 %
Yen japonais	819	–	420 959	421 778	19,7 %
Livre sterling	(6 308)	–	6 300	(8)	0,0 %
Franc suisse	877	–	(108 942)	(108 065)	(5,0) %
Yuan renminbi	75 933	–	(313 637)	(237 704)	(11,1) %
Yuan renminbi à l'étranger	(76 010)	–	–	(76 010)	(3,5) %
Total	1 946 \$	534 719 \$	131 875 \$	668 540 \$	31,3 %
31 décembre 2024					
Dollar américain	27 489 \$	533 318 \$	285 544 \$	846 351 \$	40,9 %
Euro	(3 777)	–	(407 096)	(410 873)	(19,9) %
Dollar australien	507	–	(246)	261	0,0 %
Réal brésilien	–	–	197 118	197 118	9,5 %
Roupie indienne	–	–	193 306	193 306	9,4 %
Yen japonais	732	–	419 764	420 496	20,3 %
Livre sterling	6 921	–	(8 749)	(1 828)	(0,1) %
Couronne suédoise	(775)	–	1 165	390	0,0 %
Franc suisse	666	–	(214)	452	0,0 %
Yuan renminbi	(306 173)	–	–	(306 173)	(14,8) %
Yuan renminbi à l'étranger	304 583	–	(403 759)	(99 176)	(4,8) %
Total	30 173 \$	533 318 \$	276 833 \$	840 324 \$	40,5 %

Au 30 juin 2025, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport aux devises, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait pu diminuer d'environ 66 854 \$, ou 3,1 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (84 032 \$, ou 4,1 % au 31 décembre 2024).

À l'inverse, si le dollar canadien s'était déprécié de 10 % par rapport aux devises, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait pu augmenter d'environ 66 854 \$, ou 3,1 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (84 032 \$, ou 4,1 % au 31 décembre 2024). Ces sensibilités sont des estimations. Les résultats réels peuvent être différents, et l'écart pourrait être significatif.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Notes propres au Fonds (non audités)

(en milliers de dollars)

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt se rapporte surtout aux placements dans les obligations canadiennes et étrangères figurant dans l'inventaire du portefeuille. Le montant de ces placements selon leur terme à court est présenté dans le tableau ci-après. De façon générale, plus le terme à court est long, plus le risque de taux d'intérêt augmente.

La sensibilité représente l'effet prévu sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une fluctuation de 25 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble des échéances (variation parallèle de la courbe des taux). Si les taux d'intérêt augmentent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables diminuera du montant indiqué. À l'inverse, si les taux d'intérêt diminuent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables augmentera du montant indiqué. Ces sensibilités sont des estimations. Les résultats réels peuvent être différents, et l'écart pourrait être important.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, l'exposition du Fonds aux titres de créance par date d'échéance était telle qu'elle figure dans le tableau ci-après :

Titres de créance par date d'échéance	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Juste valeur	%	Juste valeur	%
Moins de 1 an	450 596 \$	21,0 %	549 619 \$	26,6 %
1 ans à 7 ans	440 355	20,6 %	281 841	13,6 %
7 ans à 12 ans	31 235	1,5 %	11 296	0,6 %
Total	922 186 \$	43,1 %	842 756 \$	40,8 %
Sensibilité (+/-)	14 190 \$	0,7 %	13 100 \$	0,6 %

Risque de liquidité

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles d'ici un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue au gré du porteur; cependant, le Fonds ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les porteurs de ces instruments les conservent généralement plus longtemps.

Autre risque de prix

Au 30 juin 2025, 49,5 % (50,7 % au 31 décembre 2024) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds était investi dans des titres de capitaux propres négociés sur des marchés actifs. Si le cours des titres négociés sur ces marchés diminuait de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pourrait baisser d'environ 106 042 \$ (104 875 \$ au 31 décembre 2024). À l'inverse, si le cours augmentait de 10 %, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pourrait s'accroître d'environ 106 042 \$ (104 875 \$ au 31 décembre 2024). Ces sensibilités sont des estimations. Les résultats réels peuvent être différents, et l'écart pourrait être important.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration de placements dans une même catégorie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Fonds, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Segment de marché	30 juin 2025	31 décembre 2024
Fonds négociés en bourse	49,5 %	50,7 %
Obligations de sociétés	31,9 %	31,5 %
Obligations étrangères	1,4 %	0,5 %
Placements à court terme	9,8 %	8,8 %
Trésorerie et autres éléments d'actif (de passif)	7,4 %	8,5 %
Total	100,0 %	100,0 %

Hiérarchie de la juste valeur

Voici un sommaire de l'usage par le Fonds des prix cotés sur le marché (niveau 1), des modèles internes basés sur des données d'entrée observables sur le marché (niveau 2) et des modèles internes sans données d'entrée observables sur le marché (niveau 3) dans l'évaluation des titres du Fonds. Les données d'entrée ou les méthodologies servant à l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement les risques liés à un placement dans ces derniers.

	Prix cotés d'actifs identiques sur les marchés actifs (niveau 1)	Autres données d'entrée observables importantes (niveau 2)	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3)	Total
30 juin 2025				
Fonds négociés en bourse	1 060 420 \$	– \$	– \$	1 060 420 \$
Obligations canadiennes	–	683 078	–	683 078
Obligations étrangères	–	30 318	–	30 318
Placements à court terme	–	208 790	–	208 790
Instruments financiers dérivés – Actif	35 653	4 685	–	40 338
Instruments financiers dérivés – Passif	(4 723)	(12 586)	–	(17 309)
Total	1 091 350 \$	914 285 \$	– \$	2 005 635 \$
31 décembre 2024				
Fonds négociés en bourse	1 048 755 \$	– \$	– \$	1 048 755 \$
Obligations canadiennes	–	651 176	–	651 176
Obligations étrangères	–	10 109	–	10 109
Placements à court terme	–	181 471	–	181 471
Instruments financiers dérivés – Actif	24 147	24 619	–	48 766
Instruments financiers dérivés – Passif	(50 426)	(32 696)	–	(83 122)
Total	1 022 476 \$	834 679 \$	– \$	1 857 155 \$

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 pour les périodes allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 et du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Transactions sur parts rachetables

Pour les périodes closes les 30 juin	2025	2024
SÉRIE A		
En circulation, à l'ouverture de la période	181 019 264	172 984 154
Émises	15 006 643	23 318 077
Rachetées	(9 430 256)	(18 027 729)
En circulation, à la clôture de la période	186 595 651	178 274 502

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Notes propres au Fonds (non audités)

(en milliers de dollars)

Prêt de valeurs mobilières

(en milliers de dollars)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Juste valeur des valeurs mobilières prêtées	165 615 \$	74 642 \$
Juste valeur des garanties (hors trésorerie)	173 860 \$	78 423 \$

State Street Bank and Trust Co. est en droit de recevoir des paiements sur le montant brut généré par les opérations de prêt de valeurs mobilières du Fonds et assume tous les coûts d'exploitation directement liés aux prêts de valeurs mobilières, de même que le coût d'indemnisation en cas de défaut des emprunteurs.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du montant brut généré par les opérations de prêt de valeurs mobilières du Fonds avec les revenus tirés des prêts de valeurs mobilières déclarés au poste Prêt de valeurs mobilières dans l'état du résultat global du Fonds.

Pour les périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	2025	2024
Montant brut généré par les opérations de prêt de valeurs mobilières	80 \$	252 \$
Paiements versés à State Street Bank and Trust Co.	(17) \$	(23) \$
Revenu net sur prêts de valeurs mobilières déclaré dans les états du résultat global	63 \$	229 \$

Placements dans des entités structurées non consolidées

Au 30 juin 2025

Fonds émetteurs	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de participation dans les fonds d'entités émettrices
Communication Services Select Sector SPDR Fund	52 088	0,2 %
Consumer Discretionary Select Sector SPDR Fund	54 928	0,2 %
Consumer Staples Select Sector SPDR Fund	29 506	0,1 %
Energy Select Sector SPDR Fund	16 670	0,1 %
Financial Select Sector SPDR Fund	75 087	0,1 %
Health Care Select Sector SPDR Fund	50 136	0,1 %
Industrial Select Sector SPDR Fund	45 976	0,2 %
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	525 701	3,1 %
Materials Select Sector SPDR Fund	10 242	0,1 %
Real Estate Select Sector SPDR Fund	10 956	0,1 %
Technology Select Sector SPDR Fund	176 379	0,2 %
Utilities Select Sector SPDR Fund	12 751	0,1 %

Au 31 décembre 2024

Fonds émetteurs	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de participation dans les fonds d'entités émettrices
Communication Services Select Sector SPDR Fund	59 636	0,2 %
Consumer Discretionary Select Sector SPDR Fund	59 258	0,2 %
Financial Select Sector SPDR Fund	89 602	0,1 %
Health Care Select Sector SPDR Fund	28 049	0,1 %
Industrial Select Sector SPDR Fund	54 965	0,2 %
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	515 436	3,6 %
Materials Select Sector SPDR Fund	12 947	0,2 %
SPDR S&P Retail ETF	13 032	2,7 %
Technology Select Sector SPDR Fund	215 830	0,2 %

Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation

(en milliers de dollars)

Dans le cadre normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions-cadres de compensation exécutoires avec les contreparties à ses instruments dérivés.

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs financiers du Fonds faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire. Les tableaux sont présentés par type d'instrument financier.

ACTIFS FINANCIERS

	Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montants nets présentés	Instruments financiers admissibles à la compensation	Nets
30 juin 2025					
Contrats de change à terme	5 085 \$	540 \$	4 545 \$	– \$	4 545 \$
Total	5 085 \$	540 \$	4 545 \$	– \$	4 545 \$
31 décembre 2024					
Contrats de change à terme	24 694 \$	76 \$	24 618 \$	– \$	24 618 \$
Total	24 694 \$	76 \$	24 618 \$	– \$	24 618 \$

PASSIFS FINANCIERS

	Passifs bruts	Actifs bruts compensés	Montants nets présentés	Instruments financiers admissibles à la compensation	Nets
30 juin 2025					
Contrats de change à terme	8 039 \$	540 \$	7 499 \$	– \$	7 499 \$
Total	8 039 \$	540 \$	7 499 \$	– \$	7 499 \$
31 décembre 2024					
Contrats de change à terme	27 501 \$	76 \$	27 425 \$	– \$	27 425 \$
Total	27 501 \$	76 \$	27 425 \$	– \$	27 425 \$

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

1. Dénomination et création du Fonds

ÉTABLISSEMENT DU FONDS

Le Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD est une fiducie de fonds communs de placement sans personnalité morale constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario conformément aux déclarations de fiducie portant les dates suivantes :

	Parts de série A	Parts de série Fiducie privée	Parts de série D	Parts de série I	Parts de série F
Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD	20 mars 2017				

Gestion financière MD inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et fiduciaire du Fonds. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). Le siège social des Fonds est situé au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario).

Les états financiers du Fonds comprennent les états de la situation financière au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ou d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, sauf pour les Fonds établis durant l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas les renseignements fournis font référence à la période allant de la date de création au 30 juin 2025 ou 2024, selon le cas. L'inventaire du portefeuille de chaque Fonds est arrêté au 30 juin 2025.

Le gestionnaire a autorisé la publication des états financiers 7 août 2025.

SÉRIES DE PARTS

Tous les fonds collectifs GPPMD offrent des parts de la série Fiducie privée ou de la série A, qui ne peuvent être achetées que par les clients de Conseils en placement privés MD (division d'exploitation de Gestion financière MD inc.) ou de la Société de fiducie privée MD qui ont confié à Conseils en placement privés MD la gestion discrétionnaire de leur portefeuille et qui sont conseillés par elle ou qui reçoivent des services de fiducie de la part de la Société de fiducie privée MD. Le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD offrent aussi des parts de série A à tous les épargnants admissibles. Ces parts ne sont pas offertes aux nouveaux souscripteurs. Les porteurs de parts de la série A peuvent toutefois conserver leurs parts, de même que souscrire d'autres parts de cette série.

Les parts de série D sont offertes aux investisseurs admissibles qui souscrivent des titres par l'intermédiaire d'une plateforme d'exécution d'ordres sans conseils approuvée par Gestion MD limitée.

Les parts de série F sont offertes à tous les clients de Gestion MD limitée qui sont des épargnants admissibles et qui ont un compte à honoraires de Gestion MD limitée.

Les parts de série I ont été établies afin de soutenir le Portefeuille conservateur Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, le Portefeuille de croissance maximale Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré Précision MD et le Portefeuille de croissance modérée Précision MD. Ces parts ne sont offertes qu'aux six Fonds susmentionnés et à certains investisseurs institutionnels, et elles ne font pas l'objet de frais de gestion.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. La préparation des présents états financiers annuels conformément aux normes IFRS de comptabilité exige de la direction qu'elle exerce un jugement dans l'application des méthodes comptables, dans

l'établissement d'estimations et dans la formulation d'hypothèses sur l'avenir. Les jugements et les estimations comptables critiques retenus par le gestionnaire sont décrits à la note 7.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds. La valeur de la trésorerie, des placements et des autres actifs ou passifs en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur le jour de l'évaluation. Les opérations effectuées en cours d'exercice dans des devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur le jour de l'opération. La différence dans le taux de change entre la date de l'opération et la date de règlement de l'opération est imputée au revenu dans les états du résultat global. Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », tandis que ceux liés à d'autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés en tant que gain (perte) net(te) sur la vente de placements ou sur les dérivés.

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens et a été arrondie au millier le plus près, sauf indication contraire.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers des Fonds sont classés et évalués conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »). Les Fonds comptabilisent les actifs et passifs financiers dans les états de la situation financière lorsqu'ils deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont rattachés. Par conséquent, les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de la transaction.

Les Fonds classent leurs placements, y compris les dérivés, à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Les placements sont classés en fonction du modèle économique adopté par les Fonds pour gérer leurs placements, ainsi qu'en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments. Le portefeuille de placements est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément à la stratégie de placement des Fonds. Les Fonds s'intéressent essentiellement à l'évolution de la juste valeur et utilisent cette donnée pour évaluer la performance et prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds correspondent généralement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts; toutefois, la perception des flux de trésorerie contractuels est accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la JVRN. Après la comptabilisation initiale, les placements, y compris les dérivés, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les gains et les pertes

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

découlant des variations de la juste valeur sont présentés dans les états du résultat global des exercices au cours desquels ils surviennent.

L'obligation des Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur correspondant à la valeur de rachat à la date de clôture.

La trésorerie est évaluée à la juste valeur à la comptabilisation initiale et au coût amorti par la suite.

Les autres actifs et passifs financiers, comme les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir sur les opérations de placement, les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir sur le prêt de valeurs mobilières, les distributions à verser, les montants à payer sur les opérations de placement et les rachats à payer, sont initialement constatés à leur juste valeur, nette des frais d'opérations, puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Suivant cette méthode, ces actifs et passifs financiers doivent refléter le montant à payer ou à recevoir, actualisé au taux d'intérêt contractuel effectif, s'il y a lieu.

COMPARAISON ENTRE L'ACTIF NET ET LA VALEUR LIQUIDATIVE

Les méthodes comptables appliquées pour mesurer la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont les mêmes que celles utilisées pour mesurer la valeur liquidative lors d'opérations avec les porteurs de parts conformément à la Partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »).

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers non dérivés sont inscrits dans l'état du résultat global au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements », puis au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur la vente de placements » à la vente du placement.

Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés sont inscrits dans les états du résultat global au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés », puis au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » à leur dénouement ou à leur expiration, le cas échéant.

Les intérêts à distribuer figurant dans les états du résultat global représentent les intérêts nominaux perçus par le Fonds, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes et les distributions aux porteurs de parts sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les distributions provenant des fonds sous-jacents et découlant des intérêts, du revenu étranger et des retenues à la source connexes, des dividendes canadiens et des gains en capital nets réalisés sont comptabilisées à leur déclaration. Les gains ou les pertes réalisés sur les opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte des commissions de courtage ni des autres frais liés aux opérations. Les frais d'opérations, notamment les commissions de courtage, sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net dans les états de la situation financière lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'ils ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cadre normal de leurs activités, les Fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires qui ne répondent pas aux critères aux fins de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent

toutefois de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme la faillite ou la rupture d'un contrat. Les actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, ainsi que les effets potentiels de la compensation, sont présentés dans les « Notes propres au Fonds » du Fonds concerné.

Les opérations avec des contreparties sont régies selon des conventions-cadres de compensation distinctes. Chaque convention autorise le règlement par compensation de certains contrats ouverts lorsque le Fonds et la contrepartie concernée choisissent tous deux de régler au montant net. En l'absence d'une telle convention, les contrats sont réglés au montant brut. Toutefois, chaque partie à la convention-cadre de compensation aura la possibilité de régler tous les contrats ouverts au montant net dans l'éventualité d'un manquement de l'autre partie.

OPÉRATIONS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

Les opérations sans effet sur la trésorerie présentées dans les tableaux des flux de trésorerie comprennent les distributions réinvesties provenant de fonds communs de placement sous-jacents et les dividendes issus des placements en actions. Ces montants représentent des revenus hors trésorerie comptabilisés dans les états du résultat global. En outre, des reclassements entre les séries d'un même fonds sont, de par leur nature, sans effet sur la trésorerie et, de ce fait, ont été exclus des postes « Produit de l'émission de parts rachetables » et « Paiement en trésorerie au rachat de parts rachetables » présentés dans les tableaux des flux de trésorerie.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La « juste valeur » s'entend du prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les placements sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à la juste valeur. Dans le cas des titres négociés sur un marché actif, la juste valeur correspond au cours de marché à la date de clôture, obtenu auprès de services indépendants de fixation des prix. Les Fonds utilisent le dernier cours de négociation des actifs et passifs financiers, dans la mesure où ce dernier tombe dans l'écart entre les cours acheteur et vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Dans le cas des placements non négociés sur un marché actif, ou des titres pour lesquels le gestionnaire estime que les derniers cours ne sont pas fiables, la juste valeur est estimée en fonction des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire. Les techniques d'évaluation établies par le gestionnaire sont fondées sur les données observables du marché sauf dans les cas où il n'existe pas de données du marché pertinentes ou fiables. La valeur des titres estimée au moyen des techniques d'évaluation non fondées sur les données observables du marché, s'il y a lieu, est indiquée dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un dérivé est un contrat financier conclu entre deux parties et dont la valeur est dérivée de la valeur d'un actif sous-jacent comme une action, une obligation, un produit de base, un taux d'intérêt ou une devise. Certains Fonds peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme normalisés ou de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature, d'une façon jugée appropriée pour atteindre leurs objectifs de placement. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, c'est-à-dire pour protéger le cours d'un titre, un taux de change ou un taux d'intérêt contre les variations défavorables, et à des fins autres que de couverture, c'est-à-dire pour obtenir des positions sur des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

Les dérivés comportent divers risques, notamment le risque que la contrepartie ne respecte pas ses obligations aux termes du contrat, le risque d'illiquidité des marchés et le risque de prix pouvant faire gagner ou perdre aux Fonds des montants supérieurs à ceux qui figurent dans les états de la situation financière. Les dérivés affichant des gains latents sont classés dans l'actif courant à titre d'instruments financiers dérivés, tandis que ceux qui affichent des pertes latentes sont classés dans le passif courant à titre d'instruments financiers dérivés.

Contrats de change à terme

Certains Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme aux fins de couverture ou à d'autres fins lorsqu'une telle activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Un contrat de change à terme est un accord conclu entre deux parties qui s'entendent pour acheter et vendre une devise à une date et à un prix convenus. Les fonds concluent des contrats de change à terme avec des contreparties autorisées, et ces contrats sont comptabilisés à la juste valeur. Leur juste valeur varie en fonction de l'évolution des taux de change. La juste valeur des contrats de change à terme est inscrite dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Les contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché quotidiennement, et les variations de leur juste valeur sont inscrites au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés ». Au dénouement des contrats, le gain ou la perte cumulé(e) est comptabilisé(e) au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés ». Les montants notionnels des contrats ouverts sont indiqués dans la liste des instruments dérivés de l'inventaire du portefeuille.

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont évalués chaque jour d'évaluation au moyen du cours de clôture affiché sur le marché public pertinent. Leur juste valeur est inscrite dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Les gains et pertes découlant des contrats à terme sont comptabilisés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés » des états du résultat global jusqu'au dénouement ou à l'expiration des contrats, moment auquel les gains ou pertes sont réalisés et inscrits au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés ».

Swaps sur défaillance de crédit

Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur défaillance de crédit, principalement pour gérer ou exploiter un risque de crédit, lorsqu'une telle activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Le swap sur défaillance de crédit est une entente entre le Fonds et une contrepartie en vertu de laquelle l'acheteur du contrat reçoit une protection de crédit et le vendeur garantit la solvabilité rattachée à un titre de créance de référence. Le titre de créance de référence peut correspondre à un simple titre de créance souveraine ou de société, à un indice obligataire ou à une tranche d'indice obligataire. Le risque de crédit auquel s'expose un Fonds relativement à l'actif de référence est comparable à celui qu'aurait pris le Fonds en investissant directement dans le titre de créance. Si les Fonds sont acheteurs de protection et que survient un événement de crédit, tel que le terme est défini dans le contrat de swap correspondant, les Fonds sont en droit de recevoir du vendeur : i) le montant notionnel du swap en échange du titre de créance de référence; ou ii) un montant de règlement net égal au montant notionnel du swap moins la valeur de recouvrement du titre de créance. Si les Fonds sont vendeurs de protection et que survient un événement de crédit, tel que le terme est défini dans le contrat de swap correspondant, les Fonds doivent verser à l'acheteur : i) le montant notionnel du swap en échange du titre de créance de référence,

d'autres obligations livrables ou des titres sous-jacents liés à l'indice de référence; ou ii) en trésorerie ou en titres, un montant de règlement net égal au montant notionnel du swap moins la valeur de recouvrement du titre de référence ou des titres sous-jacents liés à l'indice de référence. Le risque de crédit maximal auquel s'expose un Fonds à la vente d'un contrat de protection correspond au montant notionnel du contrat en question.

Pendant la durée du contrat, l'acheteur verse au vendeur des paiements périodiques, tant qu'aucune défaillance ne survient. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans les états du résultat global. Les swaps sur défaillance de crédit figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps sur défaillance de crédit et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap sur défaillance de crédit, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » des états du résultat global. Les modalités du contrat de swap peuvent prévoir le dépôt, en garantie, d'un montant en trésorerie ou de titres.

Swaps de taux d'intérêt

Certains Fonds peuvent conclure des swaps de taux d'intérêt, notamment pour gérer ou exploiter le risque découlant des variations des taux. Le swap de taux d'intérêt est une entente entre le Fonds et une contrepartie en vertu de laquelle les parties conviennent d'échanger un paiement fixe contre un paiement variable en fonction d'un taux d'intérêt et d'un montant notionnel convenu.

Pendant la durée du contrat, chaque partie verse à l'autre des paiements périodiques. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans les états du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps de taux d'intérêt et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap de taux d'intérêt, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Swaps sur rendement total

Certains Fonds peuvent conclure des contrats de swap sur rendement total principalement pour gérer leur exposition à l'instrument sous-jacent ou obtenir une telle exposition. Un swap sur rendement total est une entente entre le Fonds et une contrepartie en vertu de laquelle les parties conviennent d'échanger un ou des flux de trésorerie en fonction du prix d'un instrument sous-jacent et d'un taux fixe ou variable.

Pendant la durée du contrat, le Fonds versera à la contrepartie des paiements périodiques en fonction d'un taux fixe ou variable. Ces paiements versés s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans les états du résultat global. À la date d'échéance, un flux net de trésorerie est échangé; le rendement total équivaut au rendement de l'instrument sous-jacent moins le taux de financement, le cas échéant. En tant que récepteur, le Fonds recevra des paiements si le rendement total net est positif et devra en verser si le rendement total net est négatif. Les swaps sur rendement total figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur d'un contrat de swap sur rendement total sont inscrites dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap sur rendement total, les gains ou les pertes sont réalisés et comptabilisés au

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » des états du résultat global.

Swaps sur devises

Certains Fonds peuvent conclure des contrats de swap sur devises principalement pour gérer leur exposition au risque de change ou obtenir une telle exposition. Le swap sur devises est une entente en vertu de laquelle le Fonds et une contrepartie s'engagent à échanger les paiements d'intérêts et le capital sur des prêts libellés dans deux monnaies différentes.

Pendant la durée du contrat, chaque partie verse à l'autre des paiements périodiques. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans les états du résultat global. Les swaps sur devises figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps sur devises et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap sur devises, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » des états du résultat global.

Options sur devises

Certains Fonds peuvent acheter des options sur devises. Ces options donnent le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une certaine quantité d'une devise à un taux et à une date déterminés. Elles peuvent servir de couverture contre les fluctuations des taux de change et permettent d'exploiter les devises étrangères.

Les options sur devises sont présentées dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des options et toute prime versée sont inscrites dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des options sur devises, les gains ou les pertes (y compris les primes versées) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » des états du résultat global.

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Les parts émises en circulation sont réputées faire partie du capital des Fonds. La souscription et le rachat des parts des Fonds ne sont assujettis à aucune exigence de capital particulière, mis à part à certains seuils de souscription minimale. Les parts des Fonds sont offertes en vente tout jour ouvrable et peuvent être rachetées ou émises à la valeur liquidative par part de leur série respective ce même jour ouvrable. L'expression « jour ouvrable » s'entend des jours où la Bourse de Toronto est active. La valeur liquidative de chaque série est calculée quotidiennement et elle correspond à la quote-part des actifs du Fonds attribuables à cette série, moins sa quote-part proportionnelle des passifs communs à toutes les séries du Fonds, moins les passifs propres à cette série. Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. L'actif, les passifs communs, les revenus et les autres dépenses sont attribués proportionnellement à chaque série selon la valeur liquidative relative de chacune. La valeur liquidative par part est égale à la valeur liquidative de chaque série d'un Fonds divisée par le nombre total de parts de cette série en circulation.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans les états du résultat global, correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série pour l'exercice, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour cette série au cours dudit exercice.

OPÉRATIONS DE PRÊTS DE VALEURS MOBILIÈRES

Un Fonds peut recourir au prêt de valeurs mobilières dans le cadre d'une convention de prêt établie avec le dépositaire dans le but de générer un revenu supplémentaire. La valeur marchande totale de toutes les valeurs mobilières prêtées par le Fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le Fonds reçoit une garantie, sous forme de valeurs mobilières jugées acceptables en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, d'au moins 102 % de la juste valeur des valeurs mobilières prêtées. Les titres détenus en garantie sont généralement des obligations d'État ou de sociétés.

Le revenu provenant de prêts de valeurs mobilières est comptabilisé mensuellement au poste « Prêt de valeurs mobilières » lorsqu'il est à recevoir. Les données relatives aux prêts de valeurs mobilières figurent dans la rubrique « Prêt de valeurs mobilières » dans les « Notes propres au fonds ». L'agent de prêt de titres reçoit 20 % des revenus bruts produits par les opérations de prêt de titres des Fonds.

PARTS RACHETABLES

Certains Fonds émettent différentes séries de parts pouvant être rachetées au gré du porteur; elles ne sont cependant pas toutes assorties des mêmes droits. Ces parts sont classées en tant que passifs financiers. Les parts rachetables peuvent être échangées à tout moment contre un montant de trésorerie proportionnel à la quote-part de la série dans la valeur liquidative du Fonds. Les parts rachetables sont comptabilisées au montant de rachat payable à la date des états de la situation financière si le porteur exerce son droit d'en demander le rachat par le Fonds. Les parts des Fonds ne comptant qu'une seule série ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer comme instruments de capitaux propres, car ces Fonds ont l'obligation de remettre de la trésorerie dans des circonstances autres que le rachat de parts. Chacun de ces Fonds doit distribuer chaque année son revenu imposable aux porteurs de parts et offre à ces derniers la possibilité de recevoir ces distributions en trésorerie.

PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est conçue de manière à ce que les droits de vote et autres droits similaires ne constituent pas le facteur prépondérant pour déterminer qui détient le contrôle de l'entité, par exemple lorsque les droits de vote concernent exclusivement les fonctions administratives et que les activités importantes sont régies par des ententes contractuelles.

Les stratégies de placement de certains Fonds prévoient des opérations régulières sur d'autres fonds. Le Fonds classe tous ses placements dans d'autres fonds (« fonds émetteurs ») comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Le Fonds investit dans des fonds émetteurs dont les objectifs visent autant la protection du capital, la maximisation des revenus de dividendes que la croissance du capital à long terme et dont les stratégies de placement ne prévoient pas d'effet de levier. Les fonds émetteurs financent leurs opérations en émettant des parts rachetables au gré du porteur et offrent à ce dernier une participation proportionnelle dans leur actif net. Le Fonds détient des parts rachetables dans chacun de ses fonds émetteurs et peut demander le rachat de son placement quotidiennement. Les placements du Fonds dans un fonds émetteur sont assujettis aux modalités définies dans la documentation de placement du fonds émetteur respectif. La variation de la juste valeur de chaque fonds émetteur est inscrite dans les états du résultat global au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements ». L'exposition maximale d'un Fonds aux pertes résultant d'une participation dans un fonds émetteur est égale à la juste valeur de ses placements dans ce fonds émetteur. Dès qu'un Fonds cède les parts qu'il détient dans un fonds émetteur, il cesse d'être exposé au risque qui y est associé.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

Certains Fonds effectuent des placements dans des fonds négociés en bourse (FNB), qui sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ces Fonds ont déterminé que ces FNB sont des entités structurées non consolidées. Ces FNB reproduisent, dans toute la mesure du possible, le rendement des indices applicables, visent à produire une croissance du capital ou un revenu à long terme, le cas échéant, en investissant principalement dans les titres constituant l'indice de référence, dans les mêmes proportions relatives, ou cherchent à suivre les rendements des indices. Les FNB financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur et qui garantissent au porteur un intérêt proportionnel dans la valeur liquidative du FNB en question. Les FNB sous-jacents sont cotés en bourse.

Un tableau décrivant les types d'entités structurées que les Fonds ne consolident pas, mais dans lesquels ils détiennent une participation est présenté dans les « Notes propres au fonds » des états financiers.

NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

En avril 2024, l'International Accounting Standards (l'« IASB ») a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »). L'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, établit de nouvelles dispositions en matière de présentation de catégories distinctes et de sous-totaux définis dans l'état du résultat global, de nouvelles informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des exigences additionnelles en matière de regroupement et de ventilation d'informations. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une application anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

4. Charges

FRAIS DE GESTION ET FRAIS SUPPLÉMENTAIRES DE CONSEILS EN PLACEMENTS

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion pour certaines séries du Fonds. Les frais de gestion couvrent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services pour le Fonds. Ces frais sont représentés par un taux annualisé fondé sur la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Les frais payés par le Fonds sont calculés chaque jour et payables chaque semaine.

Aucuns frais de gestion ne sont imputés par le gestionnaire du Fonds à l'égard des titres suivants : parts du Fonds collectif d'actions internationales GPPMD, du Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD, du Fonds collectif d'obligations GPPMD, du Fonds collectif de dividendes GPPMD, du Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD, du Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD et du Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD; parts de série Fiducie privée du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD; parts de série A du Fonds collectif indice d'actions canadiennes GPPMD, du Fonds collectif indice d'actions américaines GPPMD, du Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD et du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD, puisque les porteurs de ces parts ont convenu de payer directement à Conseils en placement privés MD des frais de gestion de compte négociés séparément, en fonction de l'actif sous gestion jusqu'à concurrence de 1,56 %.

Les porteurs de parts de série A du Fonds collectif d'actions internationales GPPMD doivent payer des frais supplémentaires de conseils en placement facturés par le conseiller du Fonds. Comme le gestionnaire prend en charge une

portion de ces frais, le Fonds en acquitte une partie, qui varie de 0,20 % à 0,30 % de la valeur liquidative.

Les porteurs de parts de série A du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD doivent payer des frais supplémentaires de conseils en placement facturés par le conseiller du Fonds.

Comme le gestionnaire prend en charge une portion de ces frais, le Fonds en acquitte une partie, qui varie de 0,40 % à 0,50 % de la valeur liquidative.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Chaque Fonds (sauf le Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD, relativement aux parts de séries I, F et D) acquitte certaines charges d'exploitation relatives qui lui sont propres, comme le permet l'organisme de réglementation des valeurs mobilières. Ces charges comprennent notamment des frais de commission, d'audit, de garde et d'émission, les frais et charges du CEI, toutes les dépenses liées aux prospectus et aux assemblées des porteurs de parts, de même que les frais de service des fonds. Les charges d'exploitation associées à une série de parts dans son ensemble sont réparties au prorata parmi les Fonds auxquels elles sont rattachées. Le gestionnaire des Fonds peut en tout temps renoncer aux charges d'exploitation que doivent payer les Fonds, ou les prendre en charge.

En contrepartie des frais d'administration de 0,20 % calculés sous forme de pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative du Fonds, le gestionnaire assume une partie des charges d'exploitation des parts des séries F et D du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire et les autres charges d'exploitation courantes, comme les frais d'audit et de garde, les frais juridiques et toutes les charges liées aux prospectus et aux assemblées des porteurs de parts, à la comptabilité, à l'évaluation, à la préparation des rapports et la tenue des registres, les frais du CEI, ainsi que d'autres charges.

Les frais d'administration sont calculés chaque jour et payés chaque mois. Aucuns frais d'administration ne s'appliquent aux parts de série I du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD. Les frais d'administration pour cette série sont payés directement par l'épargnant.

5. Opérations entre parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, en propriété exclusive, les sociétés de fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et Fonds d'investissement Tangerine Limitée, de même que le courtier en valeurs mobilières Scotia Capitaux Inc.

Le gestionnaire peut, pour le compte des Fonds, faire des opérations ou conclure des accords avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines autres sociétés liées à lui (individuellement, une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont menées dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

- Le gestionnaire facture des frais de gestion pour son rôle de fiduciaire et gestionnaire des Fonds, selon le cas, ainsi que des frais d'administration en contrepartie des charges d'exploitation qu'il assume, comme le décrit la note 4. Certains Fonds versent aussi à leur gestionnaire des frais supplémentaires de conseils (voir la note 4). Les frais de gestion, les frais d'administration et les frais supplémentaires de conseils sont indiqués dans des postes distincts dans les états du résultat global.
- Les gestionnaires de portefeuille des Fonds prennent les décisions d'achat et de vente de placements pour chacun des Fonds. Certaines opérations de portefeuille peuvent également être exécutées par une partie liée aux Fonds, pour le compte de ces derniers, pourvu que ses tarifs, services et

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

autres conditions soient comparables à ceux offerts par d'autres courtiers. La partie liée recevra alors des commissions versées par les Fonds concernés. Les commissions de courtage versées aux parties liées pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 s'établissent comme suit (en milliers de dollars) :

Fonds	30 juin 2025	30 juin 2024
Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD	15	5

- Le gestionnaire a reçu l'aval du Comité d'examen indépendant pour investir la trésorerie des Fonds auprès de la Banque Scotia aux taux du financement à un jour en vigueur sur le marché. L'intérêt perçu par les Fonds est inclus au poste « Intérêts à distribuer » dans les états du résultat global.
- Le Fonds peut investir dans des fonds de placement gérés par le gestionnaire. Ces placements sont alors présentés à l'inventaire du portefeuille du fonds.
- Le gestionnaire a reçu l'aval du Comité d'examen indépendant du Fonds pour acheter des titres de parties liées, comme la Banque Scotia. Tout titre de partie liée détenu est présenté dans l'inventaire du portefeuille du Fonds. Le Fonds est aussi autorisé à exécuter des opérations sur instruments dérivés dont la contrepartie est la Banque Scotia.
- Les distributions reçues de fonds qui sont des parties liées sont incluses dans les « Revenus tirés des fonds sous-jacents » dans les états du résultat global.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Le gestionnaire a mis sur pied un Comité d'examen indépendant (CEI), comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »). Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts ayant trait aux activités des fonds. En outre, dans certaines situations, au lieu d'obtenir le consentement des porteurs de parts, un Fonds peut être restructuré avec un autre fonds commun de placement ou ses actifs pourront être transférés à un autre fonds commun de placement qui est géré par le gestionnaire ou une société membre de son groupe. Cette mesure nécessite l'approbation du CEI et les porteurs de parts reçoivent par écrit un avis au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement. L'approbation du CEI est également requise pour un remplacement d'auditeur.

Le CEI se compose de quatre personnes qui sont indépendantes du gestionnaire, des Fonds et des entités liées au gestionnaire.

Le gestionnaire paie la totalité des frais du CEI pour le compte du Fonds. Le gestionnaire recouvre ces coûts en facturant des frais d'administration au Fonds. Pour la période close le 30 juin 2025, le Fonds géré par le gestionnaire a payé environ 3 000 \$ au titre des frais du CEI.

FRAIS D'OPÉRATIONS À COURT TERME ET FRAIS DE RACHAT ANTICIPÉ

Les clients qui font racheter ou substituer des parts ou des actions d'un fonds MD se voient réclamer des frais de rachat anticipé correspondant à 2,00 % du montant des parts ou des actions rachetées ou substituées si le rachat ou la substitution se produit dans les trente (30) jours de leur date d'achat ou de substitution. Les frais de rachat sont comptabilisés à titre de revenus dans la période du rachat anticipé.

Les frais de rachat anticipé ne s'appliquent pas aux rachats ni aux substitutions :

- effectués dans le cadre des programmes de retraits systématiques et réguliers;
- lorsque le montant du rachat ou de la substitution est inférieur à 10 000 \$;
- découlant de la recommandation d'un conseiller MD ou d'un gestionnaire de portefeuille MD relativement à un plan financier.

6. Parts rachetables

Le capital du Fonds est représenté par un nombre illimité de parts autorisées sans valeur nominale. Les parts de toutes les séries sont rachetables au gré du porteur, à la valeur liquidative respective de la série. Chaque part donne droit à son porteur à une voix aux assemblées des porteurs de parts et lui confère, à parité avec les autres porteurs de parts de la même série des dividendes ou distributions, de la liquidation ou des autres droits afférents à cette série. Les distributions sur les parts d'un Fonds sont réinvesties dans des parts supplémentaires ou, si le porteur de parts le demande, versées en trésorerie. Le capital du Fonds est géré en fonction de chacun de ses objectifs de placement ainsi que des politiques et des restrictions présentées dans son prospectus ou ses documents de placement, selon le cas. La souscription et le rachat des parts du Fonds ne sont assujettis à aucune exigence de capital ou restriction particulière, mis à part à certains seuils de souscription minimale.

Les parts de chaque série des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de leur série respective, laquelle est déterminée à la fermeture des marchés chaque jour où la Bourse de Toronto est active. On calcule la valeur liquidative par part en divisant la valeur liquidative par série par le nombre total de parts de cette série en circulation. Le nombre de parts émises et rachetées est présenté dans les « Notes propres au fonds ».

7. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Ces estimations sont fondées sur les données disponibles à la date de publication des états financiers. Les résultats réels peuvent différer considérablement des estimations. Les paragraphes qui suivent présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

ENTITÉS D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, selon laquelle le Fonds a l'obligation d'obtenir des fonds auprès de plus d'un investisseur, de lui fournir des services de gestion d'investissements, de déclarer à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital, de revenus d'investissement ou les deux, et de mesurer et d'évaluer le rendement de ses placements à leur juste valeur. Le Fonds ne consolide donc pas ses placements dans des filiales, le cas échéant, mais les évalue à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable susmentionnée.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES TITRES ET DES DÉRIVÉS NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

À l'occasion, les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La juste valeur de ces titres peut être établie par les Fonds à partir de sources fiables ou de prix indicatifs provenant des teneurs de marché. Des cours fixés par les courtiers peuvent être obtenus auprès de sources à titre indicatif, mais n'ont aucune valeur exécutoire ou contraignante. Lorsque les données du marché ne sont pas disponibles, les Fonds peuvent évaluer leurs positions au moyen de modèles d'évaluation internes jugés adéquats par le gestionnaire, qui sont articulés autour de méthodes et de techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur. Les modèles sont, dans la mesure du possible, fondés sur des données observables. Néanmoins, le gestionnaire peut être contraint de formuler certaines hypothèses ou estimations concernant les risques, la volatilité

et les corrélations, lorsque nécessaire. La modification des hypothèses et des estimations pourrait avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers. Selon la définition des Fonds, les « données observables » sont des données du marché faciles à obtenir, publiées ou mises à jour régulièrement, fiables, vérifiables et provenant de sources indépendantes ayant une présence active sur le marché en cause.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers des Fonds, le gestionnaire doit faire preuve de jugement pour déterminer la meilleure méthode de classement selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique des Fonds et a constaté que leurs placements, y compris leurs dérivés, devaient être gérés collectivement et que leur rendement serait évalué à la juste valeur. Le gestionnaire a donc déterminé que la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, était la méthode d'évaluation et de présentation la plus pertinente pour les placements des Fonds.

8. Risques liés aux instruments financiers

Les Fonds utilisent des instruments financiers pour atteindre leurs objectifs de placement respectifs. Les placements des Fonds sont présentés dans l'inventaire du portefeuille de chacun d'eux, qui regroupe les titres par type d'actif, région et segment de marché.

L'utilisation d'instruments financiers expose les Fonds à divers risques liés aux instruments financiers. Les pratiques de gestion du risque des Fonds consistent notamment à établir des politiques de placement limitant l'exposition aux risques liés aux instruments financiers et à charger des conseillers en placement expérimentés et professionnels d'investir le capital des Fonds dans des titres conformément aux politiques de placement. Le gestionnaire suit régulièrement le rendement des conseillers des Fonds et leur respect des politiques de placement.

Les importants risques liés aux instruments financiers auxquels les Fonds sont exposés, de même que les pratiques particulières de gestion de ces risques figurent ci-après. Les risques propres à chaque Fonds figurent dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

Les perturbations sur les marchés causées par les conflits géopolitiques, les crises sanitaires mondiales, les catastrophes naturelles et les tarifs douaniers élevés ont eu des répercussions à l'échelle mondiale et l'incertitude règne quant à leurs effets à long terme. De telles perturbations peuvent avoir un effet négatif sur les risques liés aux instruments financiers de chacun des Fonds.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier n'acquiesce pas ses obligations prévues au contrat, ce qui entraîne une perte. Les Fonds sont exposés au risque de crédit par leurs placements dans des obligations canadiennes et étrangères, des actions privilégiées et des instruments dérivés, ainsi que par la trésorerie et les placements à court terme, les montants exigibles des courtiers, les dividendes et intérêts à recevoir et les autres créances. Un Fonds peut effectuer des opérations de prêts de valeurs mobilières aux termes d'une convention prévoyant les restrictions énoncées dans la législation canadienne en valeurs mobilières. La garantie détenue est composée de titres à revenu fixe à notation élevée. Tous les titres visés par des conventions de prêts sont entièrement garantis.

Les risques de crédit découlant des placements à court terme et des titres à revenu fixe, notamment les obligations canadiennes et étrangères et les actions privilégiées, sont généralement limités à la juste valeur des placements figurant dans l'inventaire du portefeuille. Les Fonds limitent leur exposition

à chaque émetteur, secteur ou catégorie de notation pris individuellement. La solvabilité des émetteurs dans lesquels les Fonds investissent est examinée régulièrement, et les portefeuilles sont rajustés au besoin de manière à atteindre le seuil indiqué dans leur prospectus respectif. Le risque de crédit de chaque Fonds, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

Les risques de crédit découlant de la trésorerie sont limités à la valeur comptable figurant dans les états de la situation financière, sauf dans le cas du Fonds monétaire MD, où le risque de crédit se limite à la juste valeur inscrite dans l'inventaire du portefeuille. Les Fonds gèrent les risques de crédit que comportent la trésorerie et les placements à court terme en investissant dans des billets à court terme de qualité supérieure assortis d'une notation d'au moins R-1 (bas), de même qu'en limitant l'exposition à un même émetteur.

Certains contrats dérivés font l'objet d'accords de compensation aux termes desquels, en cas de défaut d'une partie, les obligations de l'autre partie s'éteignent et sont réglées à leur montant net. Ainsi, le risque de perte de crédit maximum sur contrats dérivés correspond à l'actif lié aux instruments financiers dérivés figurant dans les états de la situation financière. Chaque Fonds gère le risque de crédit lié aux instruments dérivés en concluant des contrats uniquement avec des contreparties ayant une notation approuvée. Le risque de crédit sur les montants exigibles de courtiers est minime puisque les opérations sont réglées par l'entremise de chambres de compensation où les titres ne sont remis que lorsque le paiement est reçu.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêts de valeurs mobilières est limité par le fait que la valeur de la trésorerie ou des titres pris en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des valeurs mobilières prêtées. La juste valeur marchande des garanties et des valeurs mobilières prêtées est évaluée chaque jour ouvrable. La valeur globale en dollars des valeurs mobilières en portefeuille prêtées est présentée dans les « Notes propres au fonds ».

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à remplir les obligations liées aux passifs financiers réglés en trésorerie ou au moyen d'un autre actif financier. L'exposition du Fonds au risque de liquidité découle principalement des rachats de parts au comptant. Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles d'ici un an, à l'exception des produits dérivés à plus longue échéance, comme l'indique l'inventaire du portefeuille. Pour gérer cette exigence de liquidité, le Fonds investit principalement dans des titres liquides qui peuvent être facilement vendus sur des marchés actifs, et il peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative. À la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait fait aucun prélèvement sur sa ligne de crédit.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change s'entend du risque que les valeurs des actifs et des passifs financiers libellés en devises fluctuent en raison de variations des taux de change. Dans la mesure où les Fonds détiennent des actifs et des passifs libellés en devises, ils sont exposés au risque de change. Un Fonds peut aussi utiliser des contrats de change à terme au gré du gestionnaire. Le risque de change de chaque Fonds, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur (calculée comme la valeur courante) des flux de trésorerie associée aux instruments financiers portant intérêt fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt ayant cours sur le marché. De façon générale, lorsque les taux d'intérêt augmentent, la juste valeur des instruments financiers portant intérêt diminue. Les instruments financiers dont le terme à courir est plus long sont généralement assortis d'un risque de taux d'intérêt plus élevé.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

Les instruments financiers portant intérêt qui assujettissent les Fonds au risque de taux d'intérêt sont notamment les obligations canadiennes et étrangères et les titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres types de créances. Les Fonds peuvent aussi être exposés indirectement au risque de taux d'intérêt de par leurs positions en swaps de taux d'intérêt, qui figurent dans la liste des instruments dérivés. Les instruments du marché monétaire à court terme portent aussi intérêt et sont donc assujettis au risque de taux d'intérêt. Toutefois, en raison de la nature à court terme des titres, le risque de taux d'intérêt est généralement peu important.

Les pratiques de gestion du risque de taux d'intérêt des Fonds consistent notamment à établir des durations cibles en fonction des indices de référence appropriés et d'ajuster les durations des Fonds en conséquence. Si on prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, on peut raccourcir les durations pour limiter les pertes potentielles. À l'inverse, si on prévoit que les taux d'intérêt diminueront, les durations peuvent être rallongées pour augmenter les gains potentiels. L'exposition de chaque Fonds au risque de taux d'intérêt, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers diminue en raison des fluctuations des cours des instruments financiers autres que les baisses causées par le risque de taux d'intérêt et le risque de change. L'autre risque de prix découle de la sensibilité des instruments financiers aux changements dans le marché en général (risque de marché) de même que de facteurs propres à chaque instrument financier. L'autre risque de prix attribuable aux placements individuels est géré au moyen d'une diversification efficace du portefeuille et d'un choix minutieux des titres ainsi que des ajustements de la juste valeur lorsqu'il y a une volatilité considérable sur les marchés internationaux après la fermeture des marchés. L'exposition de chaque Fonds à l'autre risque de prix, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers présente également les renseignements relatifs à l'exposition de chaque Fonds aux risques liés aux instruments financiers, y compris le classement hiérarchique selon la juste valeur.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX FONDS COMMUNS DE PLACEMENT SOUS-JACENTS

Certains Fonds peuvent effectuer des placements dans d'autres fonds communs de placement. Ces placements sont régis par les conditions stipulées dans les documents d'émission de chacun des fonds sous-jacents et sont soumis aux risques liés aux instruments financiers qu'ils détiennent. La perte maximale à laquelle un Fonds est exposé du fait de sa participation dans un fonds commun de placement correspond à la juste valeur totale de ses placements dans ce fonds commun. Dès qu'un Fonds cède les parts qu'il détient dans un fonds commun de placement sous-jacent, il cesse d'être exposé au risque qui y est associé. La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers de chaque Fonds précise son exposition aux placements dans des fonds communs de placement sous-jacents.

9. Évaluation à la juste valeur

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon les données d'entrée utilisées dans les techniques servant à mesurer cette juste valeur. Ainsi, une entité doit classer chaque instrument financier sous l'un des trois niveaux de juste valeur suivants :

Niveau 1 – pour les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – pour les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – pour les données fondées sur des données de marché non observables.

Le classement d'un instrument financier est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas ayant une importance pour l'évaluation de la juste valeur.

Toutes les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir sur les opérations de placement, des dividendes et intérêts à recevoir, des souscriptions à recevoir, des montants à payer sur les opérations de placement, des rachats à payer, des distributions à verser ainsi que de l'obligation des Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est approximativement égale à leur juste valeur, compte tenu de la nature à court terme de ces éléments. Les titres et dérivés sont classés au niveau 1 de juste valeur, dans la mesure où il s'agit de titres ou de dérivés activement négociés dont la valeur à la cote est disponible. Si un instrument classé au niveau 1 cesse d'être activement négocié, il est déclassé. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir de données de marchés observables (opérations sur titres similaires du même émetteur, par exemple), et l'instrument est classé au niveau 2, sauf si l'évaluation de sa juste valeur est fondée sur des données de marché importantes qui ne sont pas observables, auquel cas il est classé au niveau 3. Des changements dans les méthodes d'évaluation pourraient donner lieu au transfert d'actifs ou de passifs à un autre niveau. L'information sur les niveaux en fonction des données d'entrée est présentée dans la section des risques liés aux instruments financiers de chaque Fonds.

Les instruments financiers de niveau 3 sont examinés par le comité d'évaluation de la juste valeur des Fonds. Ce comité examine la pertinence des données d'entrée des modèles d'évaluation et les résultats de l'évaluation au moyen de méthodes d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les informations quantitatives sur les données d'entrée non observables, la sensibilité des évaluations de la juste valeur aux variations des données d'entrée non observables et les corrélations entre ces données d'entrée sont présentées dans la section « Évaluation de la juste valeur » des notes propres au Fonds si des données d'entrée non observables importantes sont utilisées pour l'évaluation des instruments financiers de niveau 3.

ACTIONS

Les actions des Fonds sont classées au niveau 1 lorsqu'elles sont activement négociées et qu'un prix fiable est observable. Les Fonds ont recours à des services d'évaluation tiers pour ajuster la juste valeur des titres étrangers lorsque leur cours a fluctué, au-delà d'un certain seuil, sur les marchés nord-américains après la clôture des marchés étrangers. Les paramètres d'application des ajustements de la juste valeur sont fondés sur des données observables sur le marché. Le cas échéant, les titres étrangers seront classés au niveau 2.

OBLIGATIONS ET PLACEMENTS À COURT TERME

Les titres de créance se négocient généralement sur le marché hors cote plutôt que sur un marché boursier. Les obligations, notamment les obligations d'État et de sociétés, les obligations et les billets convertibles et municipaux, les prêts bancaires, les obligations du Trésor américain et du Trésor canadien, les émissions souveraines et les obligations étrangères, sont habituellement évaluées par des services d'évaluation des prix, qui se basent sur les cours fournis par les courtiers, les opérations déclarées et les évaluations provenant de modèles internes. Ceux-ci s'appuient sur des données observables comme les courbes de taux d'intérêt, les différentiels de taux et la volatilité. Les données importantes pour l'évaluation sont généralement observables; par

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024

conséquent, les obligations et les placements à court terme des Fonds sont classés au niveau 2. Si la détermination de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, l'évaluation est alors classée au niveau 3.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

En général, les positions du Fonds dans des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse sont négociées activement, et un prix fiable est observable; par conséquent, elles sont classées au niveau 1.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont les contrats de change à terme, les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit et les options sur devises dont l'évaluation est principalement fondée sur le montant notionnel des contrats, sur l'écart entre le taux contractuel et le taux du marché à terme pour la devise en cause, sur les taux d'intérêt et sur les différentiels de taux. Ces instruments dérivés sont classés au niveau 2.

Les contrats à terme normalisés et les options qui se négocient sur une bourse nationale sont comptabilisés au dernier prix de vente ou de règlement déclaré le jour de l'évaluation. Dans la mesure où ces instruments financiers dérivés sont négociés activement, ils sont classés au niveau 1.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (Y COMPRIS LES TITRES NON COTÉS)

Si les méthodes d'évaluation des placements décrites précédemment ne conviennent pas, les Fonds effectueront une estimation de la juste valeur d'un placement au moyen de procédures établies d'évaluation de la juste valeur, en examinant entre autres l'information publique, les cotes de courtiers, les modèles d'évaluation, les décotes par rapport aux prix du marché de titres similaires ou les décotes appliquées en raison de restrictions sur la vente des titres, ainsi que les données de fournisseurs externes de services d'évaluation de la juste valeur.

La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers de chaque Fonds résume le niveau d'utilisation des prix cotés sur les marchés (niveau 1), des modèles internes avec données observables sur le marché (niveau 2) et des modèles internes sans données observables sur le marché (niveau 3).

10. Impôt sur le revenu

Chaque Fonds est une fiducie de fonds commun de placement selon les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou s'attend à être reconnu comme tel, et est par conséquent assujéti à l'impôt sur le revenu pour l'année, y compris sur les gains en capital nets réalisés qui ne sont pas payés ou payables aux porteurs de parts à la fin de l'année. Le gestionnaire a l'intention que la totalité du revenu de placement net annuel et qu'un montant suffisant des gains en capital imposables réalisables nets soient distribués aux porteurs de parts chaque année au plus tard le 31 décembre de sorte que les Fonds n'aient pas à payer d'impôt sur le revenu au Canada. Par conséquent, les Fonds ne comptabilisent pas d'impôt canadien dans leurs états financiers.

REPORTS PROSPECTIFS DE PERTES

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire tout gain en capital net réalisé futur. Les pertes autres qu'en capital aux fins de l'impôt sur le revenu peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans et appliquées en déduction des revenus de toutes sources. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été

reflétée dans les états de la situation financière. Au 31 décembre 2024, les Fonds suivants avaient des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pouvant être reportées prospectivement, telles qu'elles sont présentées ci-après (en milliers de dollars) :

Fonds	Année d'expiration	Perte autre qu'en capital \$	Perte en capital \$
Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD	2043	86 228	–

RETENUE D'IMPÔTS

À l'heure actuelle, les Fonds sont assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et, dans certains cas, sur les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte à l'état du résultat global.

11. Paiements indirects

Le terme « paiements indirects » désigne la partie des commissions de courtage versées à certains courtiers qui est consacrée à des services de recherche, d'analyse statistique ou de soutien aux décisions de placement. Ces services aident le gestionnaire et ses sous-conseillers en placement à prendre des décisions éclairées pour les Fonds. La tranche des paiements indirects versés aux courtiers pour l'exécution d'opérations de portefeuille ne peut être déterminée pour les six premiers mois de 2025 et de 2024.

12. Dispense de déposer

Le Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD se prévaut d'une dispense prévue par la réglementation sur les valeurs mobilières et ne dépose pas ces états financiers auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.



**Gestion
financière MD inc.**